Image not found or type unknown

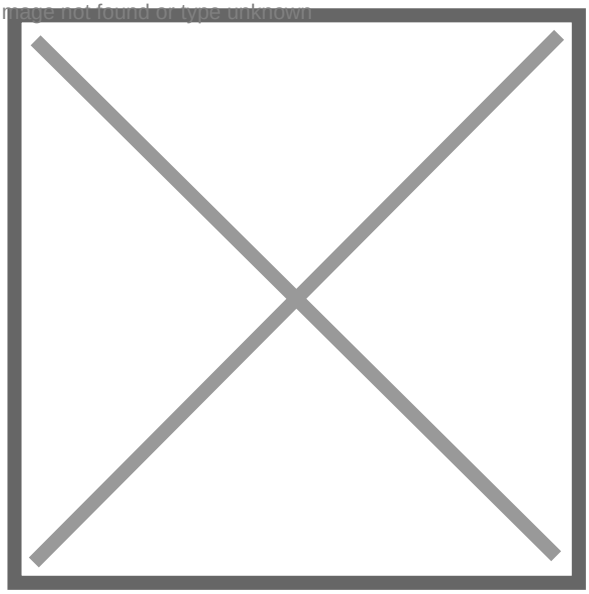

Retard d'une décision de justice?

Par **venus56**, le **01/11/2012** à **08:57**

Bonjour,
Bonjour,

suite à une baisse de pension alimentaire imposé par mon ex conjoint, je lui ai demandé de saisir le juge pour valider ou non cette baisse. En effet, cela fait 5 mois que mon ex-conjoint ne me paie plus que les 1/4 de la pension soit 80€ au lieu de 200€. Le dernier jugement le condamnait à 200€ de pension. Nous sommes donc repassés devant le tribunal pour mettre que le juge décide de la baisse ou non de sa pension. la réponse du jusgement devait être le 22 Octobre mais je n'ai toujours pas nouvelles. Pourquoi il y a du retard dans la décision. Est-ce qu'ils font une enquête avant de prendre une décision? Mon ex-conjoint était très agressif lors du jugement envers la juge. La juge lui a demandé les revenus de sa compagne et il n'a pas voulu lui dire. Il n'avait pas non plus soulever la question de son déménagement. C'est moi qu'il y lui est posé la question car ma fille m'avait dit que papa va démanager le WE qui suivait le jugement. La juge lui demander tout naturellement sa nouvelle adresse. Mais il a retorqué qu'il ne se souvenait pas de l'adresse exacte.
Par ailleurs, j'ai fait part au juge des lettres d'intimidation et harcèlement de sa compagne à mon égard.
Est-ce que pour toutes ses raison, le juge peut-il ou non demandé une enquête? et ainsi retarder la décision de justice?
Merci d'avance de votre réponse.
Cordialement

Par **cocotte1003**, le **01/11/2012** à **16:19**

Bonjour, probablement que le juge a rendu sa décision mais il faut le temps qu'elle soit "tapée" avant d'etre remise à votre avocat ou expédiée à votre domicile. vous pouvez vous rendre au tribunal pour en demander une copie, cordialement

Par **venus56**, le **03/11/2012** à **13:44**

Bonjour,

Je viens de recevoir la décision de justie. mon ex compagnon ne doit plus verser de pension. Ce qui me dérange c'est que le juge prend en compte les ressources de mon coupleMais que pour ex-compagnon ont prend en compte que ces ressources et pas de sa femme qui est comme même directrice de maison de retraite.
Alors je ne comprend pas se déséquilibre dans leur décision???
Cordialement

Par **pat76**, le **03/11/2012** à **14:38**

Bonjour

Votre ex est remarié ou pacsé?

Par **venus56**, le **03/11/2012** à **16:22**

Re

Mon ex n'est pas marié ni pacsé. Moi non plus d'ailleurs!!

Par **cocotte1003**, le **03/11/2012** à **16:48**

Bonjour, le juge ne prend pas en compte le montant des ressources du conjoint mais le fait de sa participation pour moitié aux charges du ménage par exemple pur des charges fixes d'un montant de 2000 euros votre ex doit participer pour 1000 euros et sa compagne pour 1000. Si votre ex ne gagne que 1000 euros il n'a plus de possibilité de participation meme s'il reste 3000 euros à sa compagne ce n'est pas à elle de participer pour les frais de vos enfants, cordialement

Par **venus56**, le **03/11/2012** à **19:31**

Pourquoi le juge demande les ressources des conjoints?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par ailleurs pourquoi ils ont prix en compte les ressources de mon ami.
Je ne comprends pas. si cela être doit être égal, le juge aurait du prendre en compte les ressources de l'amie de mon ex.
Si vraiment on ne prend en compte que mes ressources, je ne gagne que 200€ de plus que mon ex.
Le juge n'a pas pris en compte les frais des chaussures onéreux de notre fille et des frais orthpédiques que ça me coute.
L'égalité n'est pas pour tout le monde visiblement.
Cordialement.
Merci sincèrement de vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés